
DESTINATAIRES :	À tous les employés des services spécialisés de la Direction des programmes Déficiences
EXPÉDITEUR :	Marie-Ève Garon, adjointe à la directrice des programmes Déficiences
DATE :	22 janvier 2026
OBJET :	Harmonisation et mise à jour des lettres de fermeture et d'incapacité à joindre l'utilisateur en services spécialisés

Dans un objectif d'harmonisation et de mise à jour des pratiques à la DPD, l'ensemble des lettres de fermeture de dossier et des lettres d'incapacité à joindre l'utilisateur a été revu et actualisé. Pour y arriver, plusieurs acteurs ont été consultés : les archives, l'équipe SIPAD, des agentes administratives, des gestionnaires et des PREC.

Cette démarche permet de :

- **Clarifier les critères et les moments** où il est requis de transmettre une lettre officielle aux usagers, dans un souci de **pertinence clinique et administrative**;
- Simplifier le contenu des lettres afin de favoriser des **communications plus inclusives** (clarté et simplicité) pour l'ensemble de notre clientèle;
- Favoriser une **utilisation judicieuse de nos ressources**, considérant le temps requis pour la production et les coûts associés à la transmission de ces communications.

Les **nouvelles versions des lettres** ainsi que les **outils de soutien à leur utilisation** sont maintenant disponibles sur intranet : [Direction des programmes Déficiences](#) sous l'onglet « Tenue de dossier ».

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à les utiliser dès le 23 janvier 2026.

Merci de votre habituelle collaboration et de votre engagement à maintenir des pratiques harmonisées et de qualité au bénéfice de notre clientèle.

MEG